

SPIRIT AVOCATS 2

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée d'Avocats

Au capital de 58.500 euros

Siège social : 9 place des Jacobins, 69002 LYON

922 358 577 R.C.S. LYON

(la « Société »)

DECISION UNANIME DES ASSOCIES EN DATE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 octobre, au siège social,

Les soussignés :

Monsieur Clément RESTA, propriétaire de.....	58 499 parts sociales
Monsieur Philippe BENSOUSSAN, propriétaire de...	1 part sociale
TOTAL.....	58 500 parts sociales

(ci-après dénommées les « Associés »),

Détenant ensemble 58 500 parts sociales, soit la totalité des parts sociales de la SPIRIT AVOCATS 2 Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée d'Avocats au capital de 58.500 euros Siège social : 9 place des Jacobins, 69002 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés LYON sous le numéro 922 358 577 RCS LYON

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le texte des projets de décisions soumises aux Associés ;
- Les statuts de la Société ;

Ont pris les décisions suivantes relatives à :

- Changement de dénomination
- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs à donner en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE DECISION

Les associés décident de modifier la dénomination de la société qui devient 4810 Legal 2.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident de transférer le siège social du 9 place des Jacobins 69002 Lyon au 1 Boulevard Marius Vivier Merle, Immeuble SwissLife, 69003 Lyon et ce, à compter du 15 octobre 2025.

TROISIEME DECISION

En conséquence des décisions prises ci-avant, les associés décident de modifier les statuts de la Société de la manière suivante :

ARTICLE 3. DENOMINATION SOCIALE

*La Société a pour dénomination sociale **4810 LEGAL 2**.*

Tous les actes et documents de la Société destinés aux tiers doivent mentionner la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement de la mention « Société d'exercice libéral à responsabilité limitée » ou des initiales « SELARL » et de l'énonciation du capital social.

Pour les professions juridiques et judiciaires réglementées, la dénomination doit être précédée ou suivie de l'indication de la profession exercée.

ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 1 Boulevard Marius Vivier Merle, Immeuble SwissLife, 69003 Lyon.

Le transfert du siège social est décidé par décision de la gérance sous réserve de ratification par la plus proche assemblée extraordinaire.

QUATRIEME DECISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les Associés et répertorié sur le registre des décisions collectives.

Le présent procès-verbal a été signé de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services www.docusign.com. Le soussigné reconnaît à cet égard, (i) que cette signature électronique dispose de la même valeur que sa signature manuscrite, et (ii) qu'il est conféré date certaine à la date attribuée par le service DocuSign à ladite signature.

À Lyon,

Monsieur Clément RESTA
Gérant

Signé par :

667F0E20B457444...

Monsieur Philippe BENSOUSSAN

Signé par :

7CCECF3285C9421...